



Institut
François
Mitterrand

Le Prix Master 2023
- Dossier de candidature -

Règlement du Prix Master de l'Institut François Mitterrand

1. Il est créé un prix Master de l'Institut François Mitterrand destiné à aider de jeunes chercheurs en sciences humaines.

Ce prix est décerné chaque année.

2. Ce prix récompense deux mémoires de master de première ou deuxième année (anciennement maîtrise et DEA) portant directement ou indirectement sur l'action politique de François Mitterrand depuis les années de la seconde guerre mondiale jusqu'à la fin du second septennat.

3. Sont admis à concourir :

- les étudiants (de toutes nationalités) inscrits dans un établissement situé en France ou à l'étranger et ayant soutenu un mémoire de recherche en master première ou deuxième année dans les disciplines suivantes: droit, économie, histoire, littérature, sciences de la communication, sciences politiques ;
- les étudiants ayant soutenu ce mémoire de recherche au cours de l'année universitaire précédant la date de remise du prix ;
- les étudiants ayant obtenu au minimum une mention « Bien » à la note de mémoire de recherche.

4. Pour les mémoires de master d'années antérieures, une dérogation est possible.

5. La première récompense est constituée d'une publication du mémoire et d'une somme forfaitaire de 1.500€ allouée à l'auteur du mémoire. La seconde récompense est constituée d'une somme forfaitaire de 1.000€ allouée à l'auteur du mémoire.

6. Chaque candidat doit adresser un dossier complet à l'Institut François Mitterrand :

- une copie numérique – compatible Microsoft Word ou Acrobat reader – du mémoire de master (gravée sur DVD-Rom si envoi par courrier) ;
- une lettre de recommandation du directeur de recherche, indiquant notamment la mention obtenue au mémoire et la date d'obtention. À défaut, un relevé de notes daté ;
- un résumé de 5 pages du mémoire (présentation du plan, thèmes, chronologies, principales conclusions, sources utilisées) ;

- un court curriculum vitae comportant en particulier les coordonnées de l'auteur du mémoire (adresse, téléphone, courriel) ;
- La « demande d'inscription » dûment remplie.

7. Le dossier de candidature est à envoyer :

- par internet (Wetransfer) à prix-ifm@mitterrand.org
- ou à l'adresse postale suivante:

Institut François Mitterrand, 33 rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 Paris.

Il devra avoir été envoyé au plus tard le 30 mars 2023, cachet de la poste faisant foi. Un comité de lecture est chargé de la lecture des travaux et du choix des deux mémoires lauréats.

Pour le prix 2023, ce comité de lecture est composé des personnalités suivantes: Dominique Bertinotti, Serge Bernstein, Frédéric Bozo, Eric Bussière et Jean Musitelli.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter :

- par courrier simple :

Institut François Mitterrand

Prix de l'Institut

33 rue du Faubourg-Saint-Antoine

75011 Paris

- par téléphone : +33 1 44 54 53 93

- par courriel : prix-ifm@mitterrand.org

DEMANDE D'INSCRIPTION

AU

PRIX DE L'INSTITUT FRANÇOIS MITTERRAND

À remplir par l'étudiant déposant son mémoire de master
pour concourir au prix de l'Institut François Mitterrand.

Je soussigné

NOM et Prénoms : _____

Adresse complète. Numéro, nature et nom de la voie :

Code postal – Ville _____

Tél. : _____

Courriel : _____

accepte de présenter mon mémoire de master pour concourir au prix de l'Institut François Mitterrand. J'ai pris connaissance du règlement du prix. Dans le cas où mon mémoire serait lauréat, j'accepte qu'il soit publié par l'Institut François Mitterrand, libre de droits pour l'Institut et son éditeur.

Descriptif du mémoire

Intitulé complet :

Discipline :

Niveau du diplôme (master I ou II) :

Directeur(s) de recherche :

Date de la soutenance :

Note obtenue :

Nombre de pages du mémoire :

Date et signature de l'auteur du mémoire

Encadré réservé à l'Institut François Mitterrand